Valorisation de pratiques respectueuses du bien-être des animaux : les labels entre nécessité et limites



CÉLIA **MAGNIER**

MOTS-CLÉS : BIEN-ÊTRE ANIMAL, LABELLISATION, TERRITOIRES

Le concept « *One Welfare* », inspiré de l'initiative « *One Health* », met en évidence les interconnexions entre le bien-être animal (BEA), le bien-être humain et l'environnement, et vise la collaboration transdisciplinaire pour améliorer le bien-être humain et animal au niveau international[1]. Renforcer la reconnaissance des pratiques respectueuses du BEA via les processus de labellisation peut être envisagé comme un levier d'amélioration du sort des acteurs de la filière : animaux comme éleveurs (Bismuth *et al.*, 2018).

Depuis les années 1960, les animaux sont sélectionnés pour leur valeur économique. C'est dans le cadre de cette course à la productivité que la relation homme-animal s'est dégradée et que les enjeux autour du BEA ont émergé (Porcher, 2011).

Le Conseil de l'UE du 16 décembre 2019 reconnaît le BEA comme une composante essentielle d'une agriculture durable, notamment pour améliorer la santé animale en limitant les risques d'antibiorésistance[2]. Bien qu'omniprésent dans les discours publics relatifs à l'élevage, le concept de BEA n'entraîne pas de force juridique contraignante (Grimonprez, 2019).

Les systèmes techniques ont perçu dans le BEA un moyen d'améliorer la « qualité » des modes de production en favorisant un environnement contrôlé. Des chercheurs dénoncent une injonction visant à rendre acceptables socialement des conditions de vie qui ne sont pas améliorables dans les élevages intensifs (Leterrier *et al.*, 2022).

Dans ce cadre, les règlements et normes publiques ou privés (démarches volontaires) ont influencé et continuent d'influencer les activités d'élevage de par l'intérêt commercial que représentent les arguments *welfaristes* (relatifs au BEA) pour le consommateur.

Dans un premier temps, nous questionnerons les représentations du métier, puis le point de vue du consommateur sera décrit. Enfin, plusieurs exemples d'initiatives permettant de faciliter la compréhension des modalités de productions par les consommateurs seront présentés. Ces exemples n'ont pas pour but d'être exhaustifs.

LE BEA EN ÉLEVAGE

Une définition entre technicité et paysannerie

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature indique que « *tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* »[3].

1. https://www.onewelfareworld.org/

2. https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14975-2019-INIT/fr/pdf

3. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000684998

À l'origine, le BEA évalue des états préjudiciables, perceptibles par l'homme et nécessaires à la survie de l'animal (observation de stress, douleur, maladie). À travers un prisme socio-économique, cette approche intègre la capacité biologique et mentale de l'animal à vivre dans le milieu proposé pour que l'on puisse en tirer les meilleurs profits. Séduisant les productions industrielles par l'essor de la zootechnie, cette logique productiviste aboutit à des critères mesurables optimisant la gestion des productions animales. La reconnaissance publique de ces méthodes provoque une orientation vers une normalisation dans le droit européen. En 2015, le Code civil décrit les animaux comme des « *êtres vivants doués de sensibilité* ». L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) définit en 2018 le BEA comme l'« *état mental et physique positif lié à la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal* »[4]. Des perceptions subjectives donc, qui peuvent s'avérer déplaisantes ou plaisantes et résultent en l'expression d'émotions négatives ou positives.

Non définie dans le droit animalier, la vision du BEA n'est pas partagée par tous les acteurs (Grimonprez, 2019) et elle continue d'évoluer avec les avancées scientifiques.

Certains acteurs perçoivent cette vision zootechnicienne comme un manque de considération des savoir-faire paysans (Bismuth *et al.*, 2018). En effet, l'importance de la relation existant dans le travail entre animaux et éleveurs y est très peu considérée (Porcher, 2011). La définition de l'Anses occulte le fait que l'animal a une capacité de planification et d'investissement dans son travail (Porcher, 2022). L'enjeu n'est pas de savoir si l'animal est bien à un instant précis, puisque nous ne pouvons que difficilement nous extraire de notre point de vue humain. La bonne santé mentale et psychologique de l'animal est recherchée, et il ne faut pas oublier que les interrelations qu'il établit avec son éleveur, son groupe et son environnement conditionnent cet état (Porcher, 2022).

Dans la pratique, en Europe, la définition opérationnelle du BEA est basée sur cinq libertés non compensables entre elles[5]:

- → les libertés physiologiques (alimentation, abreuvement) ;
- → la liberté environnementale (absence d'inconfort, par exemple un abri à disposition) ;
- → la prévention du risque sanitaire (absence de blessures, de maladie ou de douleurs) ;
- → les libertés comportementales (c'est-à-dire la possibilité d'exprimer les comportements naturels) ;
- → l'absence de désordre psychologique (peur, stress).

Toutefois, ces libertés sont des conditions nécessaires mais non suffisantes pour garantir le BEA. Il existe d'autres méthodes d'évaluation allant plus loin, comme le protocole Welfare Quality. « *La communauté scientifique est en réflexion autour d'une sixième liberté qui vise la possibilité d'exprimer des émotions positives avec par exemple des bains de soleil chez les poulets. Les indicateurs comportementaux sont sensibles et précoces, c'est-à-dire que leur évaluation permet de détecter un état de mal-être puis d'anticiper d'autres indicateurs (zootechnique, de santé, etc.)* » (Warin, 2022 ; Gregorio, 2022).

Élevages intensifs : recherche publique et filières intégrées

Des chercheurs travaillant à l'amélioration du BEA dénoncent une réglementation insuffisante et une focalisation de leurs sujets de recherche sur les systèmes de productions intensifs, là où des atteintes au BEA sont plus fréquemment observées (Leterrier *et al.*, 2022). Par exemple, chez les poulets de chair ou les porcs, les reproducteurs sont sévèrement rationnés afin de limiter le risque de myopathie, qui est un dysfonctionnement physiologique retrouvé plus fréquemment chez les reproducteurs de souches à croissance rapide. En effet, comme ces animaux destinés à la reproduction vivent plus longtemps que leurs descendances sélectionnées spécifiquement pour leur vitesse de croissance, cela engendre des difficultés de développement physiologique. De plus, les densités élevées au

4. https://www.anses.fr/fr/content/l'anses-propose-une-définition-du-bien-être-animal-et-définit-le-socle-de-ses-travaux-de

5. https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/tag/5-libertes/

sein des élevages engendrent chez les animaux des troubles comportementaux pouvant être préjudiciables au développement. Ces chercheurs dénoncent une injonction de la recherche publique à travailler pour rendre acceptable socialement les conditions de vie de ces animaux difficilement défendables d'un point de vue éthique. Ils recommandent plutôt une diminution de la consommation de viande et un arrêt des élevages intensifs, puisque dans ces systèmes, le BEA n'est pas améliorable (Leterrier *et al.,* 2022).

Ces élevages intensifs sont intégrés en aval (industries de transformation, distributeurs, grossistes, etc.), de ce fait ils subissent des marges économiques extrêmement réduites et sont limités dans leurs choix. Ils sont soumis à de fortes contraintes imposées par la standardisation des productions, les règlements sanitaires et les contrats commerciaux. Dans ces systèmes, les animaux sont sélectionnés pour leur capacité à générer un revenu, facteur bien souvent associé à des races à forte vitesse de croissance. La filière porcine est fortement représentative de ces problématiques, comme en témoigne un éleveur : « *On est obligé de passer 80 % de notre production au groupement* » ; « *On est obligé d'acheter les reproducteurs à ce groupement […], de se coltiner leurs abattoirs* » (Porcher, 2011).

Représentation du métier par la relation à l'animal et la relation dans le travail

La logique productiviste conduit à un rapport à l'animal construit sur l'intérêt productif à très court terme. Ces systèmes intensifs semblent oublier que les rationalités des éleveurs, des animaux et des consommateurs ne sont pas uniquement économiques.

L'invitation de J. Porcher (2011) à replacer l'éleveur au centre des décisions vise à étudier les interrelations positives existantes : « *Le plaisir ou déplaisir que prennent les animaux et l'humain à vivre et travailler ensemble est au moins aussi important que la valeur marchande des animaux* ». Par le contact quotidien avec les animaux et la connaissance de leurs comportements naturels, les éleveurs sont les acteurs les plus influents et les plus à même de développer des capacités d'analyse et d'adaptation. Cela permet d'améliorer la résilience de l'activité mais également des animaux face aux variations exogènes.

Par ailleurs, le développement de compétences appliquées en éthologie permet d'apporter de nouveaux outils opérationnels aux professionnels travaillant avec des animaux. À ce titre, Bankiva, bureau d'étude indépendant en éthologie et bien-être animal, s'engage à allouer du temps à la formation de formateurs : « *Malgré cette envie de partage et de formation, il est important de noter la nécessité d'aborder l'éthologie avec la continuité de l'enseignement et ce au plus tôt dans la conception du métier* » (Warin, 2022).

Défendre le « *One Welfare* »

La Coopération agricole, fédération nationale des coopératives agricoles et agroalimentaires, a reconnu en 2018 le concept de « *One Welfare* ». Il s'agit d'un concept international apportant « *des garanties au citoyen sur la qualité de vie des animaux* »[6]. Puisque évaluer le bien-être par le seul prisme des animaux ne suffit pas, il faut agir également sur l'homme et l'environnement.

Concernant l'aspect humain, l'association Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) est missionnée publiquement pour l'accompagnement des exploitations signalées pour suspicion de maltraitance animale. Lors de son assemblée générale, les partenaires témoignent d'un constat commun : « *La détresse animale est la conséquence d'une détresse humaine* » (OABA, 2022).

CONSOMMATION : UN POSITIONNEMENT DIFFICILE

Évolution des positionnements sur la domestication

Depuis l'Antiquité jusqu'aux révolutions industrielles, la domestication fût une avancée majeure pour le développement des sociétés humaines. Ce changement a bouleversé nos rapports aux animaux en aboutissant à une vision humanisant les animaux de loisirs, une mystification de la faune sauvage et une vision très utilitariste mais invisibilisée des animaux de rente et de laboratoire.

Aujourd'hui, les associations animalistes et véganes amplifient la montée en puissance de l'antispécisme visant l'abolition de toute exploitation

6. https://www.lacooperationagricole.coop/ressources/thema-bien-etre-animal-les-cooperatives-agricoles-et-le-one-welfare

animale pour le bénéfice de l'espèce humaine (alimentation, habillement, thérapie, santé). Face à cette question largement médiatisée, l'adhésion à cette vision s'élargit par opposition à la surexploitation de l'environnement dont l'exploitation animale et grâce à l'avancée des savoirs en éthologie et cognition animale (Bismuth, 2018).

Le questionnement éthique se heurte à un fossé important entre les attentes des consommateurs et la réalité des éleveurs, qui témoignent d'autres préoccupations quotidiennes : leurs conditions de vie, leurs conditions de travail, leur santé physique et psychique (*agribashing*, isolement, etc.).

Prise en compte variable du BEA dans les labels

Certaines démarches de certification telles que l'agriculture biologique (AB) intègrent le BEA comme principe et cette dernière semble être, de ce fait, la certification la plus constante. D'autres labels sont plus opaques. Le label Haute valeur environnementale ne contient pas de critères relatifs au BEA ni aux conditions d'élevage. Dans ce cas, il est possible de trouver des concentrations de volailles d'environ vingt-deux poules par m^2, l'utilisation d'espèces à croissance rapide, ou encore des élevages autorisant les mutilations. Concernant le Label Rouge, ce sont les cahiers des charges qui définissent les spécifications, ils sont « *plutôt engagés pour les volailles mais beaucoup moins pour le porc standard*[7] *pour lequel les conditions de vie ressemblent aux élevages conventionnels* » (Waniowski, 2023). Par exemple, les porcs sous Label Rouge sont mutilés et élevés sur du béton nu.

Le BEA se matérialise dans les cahiers des charges par la divergence des approches et des finalités visées : bénéfices du consommateur (Global animal partnership en Amérique du Nord), bénéfices des animaux (Animal welfare approved), préservation de l'élevage paysan (Nature & Progrès) ou bien en supplément d'une démarche environnementale globale (AB). Plus ou moins contraignantes et/ou visant une attitude de progrès, ces démarches sont reconnues à une échelle déterminée : internationale, européenne ou nationale (Bismuth, 2018).

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE

Transparence nécessaire concernant les modes de production : focus sur l'AEBEA

À l'image de Better Leven[8], l'association étiquette bien-être animal (AEBEA) est le fruit d'une initiative française initiée en 2017. Elle compte aujourd'hui un réseau multiacteurs : distribution, restauration, recherche, organisations de producteurs/transformateurs et quatre organisations de protection animale. Un travail de deux ans qui a abouti à l'élaboration d'un cadre commun pour une évaluation « *exhaustive des conditions et pratiques sur toute la vie de l'animal* » (Warin, 2022 ; Gregorio, 2022). Des référentiels techniques spécifiques à chaque espèce combinent obligations de moyens et de résultats établis sur deux centre trente critères audités annuellement. En 2019, les premiers poulets de chair sont commercialisés avec ce nouvel étiquetage et permettent d'asseoir la démarche qui vise la compréhension des modes de production par le consommateur. Aujourd'hui, un poulet sur dix est commercialisé en France avec cet étiquetage et ce taux augmente chez les poulets plein air (30 % pour les labels AB et Label Rouge). Cette étiquette peut être complémentaire des marques propres telles que les poulets fermiers Label Rouge ou les poulets bio Intermarché. En 2023, la filière porcine devrait commercialiser les premiers produits étiquetés. Toutefois, ce schéma de valorisation reste une démarche volontaire, onéreuse et chronophage pour les producteurs (avec un audit annuel). Ces solutions semblent moins adaptées et profitables dans le cas de l'élevage paysan.

L'analyse de onze démarches générales pour une meilleure durabilité (Alliot *et al.*, 2021) montre des disparités entre les intentions affichées et les impacts réels. Pour conditionner l'éligibilité d'une démarche aux soutiens publics, les auteurs recommandent un cadre commun définissant différentes dimensions de la durabilité ainsi que les critères associés (contraignants ou incitatifs) permettant d'harmoniser les informations pour une meilleure compréhension par le consommateur.

7. Hors Label Rouge fermier et Label Rouge plein air.

8. Label évolutif néerlandais centré sur le « bien-être » précurseur en Europe.

Dépasser la réglementation : approvisionnement de la restauration collective (RC)

La loi EGAlim fixe, depuis le 1er janvier 2022, un objectif d'approvisionnement de la RC avec 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologiques. La notion de « qualité » est jugée trop floue par certaines associations qui dénoncent des modes d'élevage nuisant au BEA (Waniowski, 2023).

Avec son million de repas servis chaque année en France, la RC représente un débouché déterminant pour les filières alimentaires. La loi EGAlim bouleverse les chaînes d'approvisionnement et les collectivités ont eu plus ou moins de difficultés à atteindre ces nouveaux objectifs. De plus, les cantines scolaires sont des lieux d'apprentissage où les jeunes peuvent être sensibilisés aux impacts positifs d'une alimentation responsable.

En outre, 73 % des français sont favorables à ce que la viande, les œufs, les laitages et le poisson issus de l'élevage intensif soient exclus de la commande publique de leur commune (IFOP et L214, 2019).

Soutien des collectivités aux pratiques vertueuses : une démarche territoriale

Portée par l'association Welfarm, la charte ETICA[9] voit le jour en 2019 et vise l'engagement des collectivités territoriales pour la cause animale.

Cette charte « *centrée à 100 % sur les animaux* » propose un tableau des signes de qualité et des spécifications relatives au BEA à privilégier pour les menus en détaillant deux catégories de recommandations :

- → les spécifications souhaitées systématiquement (par exemple : accès à l'extérieur) ;
- → les spécifications fortement recommandées. Il s'agit de critères plus exigeants et plus difficile à respecter et à contrôler (par exemple : canard non mutilé, mise en groupe précoce des veaux, durée de transport, etc.).

Les spécifications fortement recommandées permettent de sensibiliser à la fois les acheteurs et les fournisseurs à ces pratiques souhaitées. Elles concernent : les conditions de vie des animaux (accès à l'extérieur, confort au couchage, etc.), les pratiques d'élevage (interdiction du gavage ou de la castration des palmipèdes et/ou volaille), une vigilance particulière concernant les mutilations (épointages des volailles, écornage des ruminants, castration des porcs), une meilleure prise en compte de la saisonnalité de la reproduction (filière laitière), mais aussi les conditions de transport (durée) et d'abattage (avec étourdissement obligatoire).

Grâce à une revue du cahier des clauses techniques accompagnée par l'association Welfarm, les collectivités établissent des critères plus exigeants. L'association Welfarm forme ainsi des acteurs de la RC à la rédaction de commandes publiques exemplaires lors de la reconduction des marchés publics ou lors de la sélection des produits.

À ce jour, deux villes ont signé cette charte : Poitiers et Mouans-Sartoux. L'accompagnement de ces collectivités sur la question animale ne se limite pas à l'élevage, et d'autres associations accompagnent les collectivités dans la mise en place de politiques cohérentes en matière de BEA élargies aux animaux sauvages et de compagnie[10].

Rencontre physique du consommateur

La Hardonnerie[11] est un exemple de ferme-refuge : un lieu ouvert au public cumulant la fonction de refuge[12] pour animaux de ferme et des fonctions éducatives. Les fermes-refuges jouent en effet un rôle dans la sensibilisation du grand public et dans les avancées en recherche. Concernant l'OABA, les refuges d'animaux saisis mobilisent la moitié des actifs de l'association, tandis que les audits en abattoirs mobilisent seulement 10 % de ses charges (OABA, 2022).

L'association Champs libres aux poules permet l'adoption de poules pondeuses réformées (âgées de 18 mois) destinées à l'abattage. Depuis 2020, cette association a permis l'adoption de 30 000 poules pondeuses comme animaux de compagnie pour les particuliers. Elle vise la sensibilisation du grand public aux besoins et attentes de ces animaux et permet de transformer le rapport à l'alimentation.

9. https://appro-etica.fr/professionnels/la-charte-etica-cest-quoi/

10. https://www.ddzebre.com/

11. https://lahardonnerie.fr/

12. Refuge pour les animaux saisis pour mauvais traitement.

LA PLACE DU BEA POUR AMORCER UNE TRANSITION

« Moins mais mieux »... mais aussi pour tous

« *Moins mais mieux* » est un objectif proposé par un certain nombre d'institutions et d'organisations pour accroître la durabilité des systèmes alimentaires grâce à des régimes moins carnés. Bien qu'il s'agisse potentiellement d'une stratégie de communication forte, les termes « moins » et « mieux » ont longtemps été laissés indéfinis. Ce manque de clarté risque d'éloigner la consommation de viande des pratiques durables puisque les parties prenantes pourraient, intentionnellement ou non, promouvoir certaines pratiques de production en utilisant des définitions trop étroites de « mieux ». Cette stratégie doit permettre de fédérer les acteurs autour d'enjeux communs, sinon elle aura peu de chance de représenter un vecteur fort de changement.

Une sensibilisation efficace passe par une prise en compte des spécificités des populations et de leurs conditions d'accès à un régime alimentaire sain. Dans l'état actuel des consommations, 8 milliards d'êtres humains demandent 30 milliards d'animaux (dont 80 % de volailles) et un quart des terres arables, soit 20 à 35 % des terres émergées de la planète[13], sont utilisées pour l'élevage. Ces ressources nécessaires à l'alimentation animale entrent en compétition avec d'autres cultures directement disponibles pour l'alimentation humaine (Ruiz Mirazo, 2022).

L'augmentation démographique et la pression des pays industrialisés aux régimes fortement carnés conduisent à l'augmentation des productions et des consommations de ces produits (IPES-Food, 2022).

Rééquilibrer les régimes les plus carnés et les productions les plus intensives représente donc un levier pour la transition. La réduction de 50 % des cheptels est une proposition soutenue par différents acteurs, dont le Collectif Nourrir et le Réseau Action Climat[14].

L'élevage reste un moyen de subsistance et permet l'élévation du niveau de vie de 1,7 milliard d'humains sur Terre (IPES-Food, 2022).

Nouveau regard sur le vivant

La réduction des consommations de viande et le renforcement des droits de la nature sont des leviers vers une société plus sobre et plus résiliente (ADEME, 2021).

Différentes analyses prospectives (Mooney *et al.,* 2021 ; ADEME, 2021) s'accordent sur l'importance de mettre en œuvre des changements d'ampleur afin de limiter la dégradation des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité : l'intensification des facteurs de production en élevage est accusée. De fortes densités d'animaux par unité de surface entraînent des difficultés de gestion des effluents par perte du lien au sol (c'est-à-dire un déséquilibre entre les nutriments des territoires – excès d'azote en zone d'élevage et appauvrissement dans les zones de production de l'alimentation animale). L'élevage contribue au dépassement des seuils critiques fixés par la réglementation européenne en termes d'azote et de phosphore. Ces dépassements ont été récemment illustrés aux Pays-Bas : la forêt d'Otterlo a enregistré une perte de 70 % des arbres en raison de l'acidification des sols et le gouvernement a pris des mesures drastiques, telles que la réduction de 30 % des cheptels d'ici 2030.

Les interactions bénéfiques entre les différentes entités du paysage méritent d'être renforcées. C'est ce que propose le projet PlantCoopLab[15] qui vise à « *concilier [...] le respect de la vie végétale, [...] des humains et du reste de la nature* » afin de mieux comprendre mais surtout de penser autrement notre rapport à l'alimentation, en prenant en compte la dimension relationnelle de cet acte qui nous relie au monde vivant.

Les défis que doit relever le secteur de l'élevage sur les plans agronomique, climatique, de biodiversité et d'économie rurale sont considérables. La lutte contre le changement climatique doit inciter à la réduction globale du cheptel et des consommations, tandis que les enjeux de préservation de la biodiversité doivent nous amener à renforcer les élevages paysans, dont ceux en agriculture biologique. L'attractivité du métier

13. https://www.fao.org/rural-employment/agricultural-sub-sectors/livestock/en/

14. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/et-maintenant/quels-seront-les-impacts-de-la-diminution-necessaire-du-cheptel-francais-4121663

15. https://plantcooplab.hypotheses.org/1

est aussi un enjeu majeur afin de maintenir des conditions de travail et de rémunération viables, de garantir le respect des écosystèmes et des animaux, mais également de faire en sorte de conserver des exploitations diversifiées. « *Dans le contexte de la concertation autour de la loi d'orientation agricole menée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le gouvernement doit remédier aux difficultés croissantes des* éleveurs *qui œuvrent pour des systèmes respectueux de l'environnement et du BEA* » (Collectif Nourrir, 2023).

BIBLIOGRAPHIE

ADEME. 2021. *Transition(s) 2050 : Choisit maintenant agit pour le climat. Prospectives 2050.* Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, 687 p. Disponible sur : www.transitions2050.ademe.fr

ALLIOT C., FEIGE-MULLER M., MC ADAMS-MARIN D., GISSINGER A., BENOIT G., SEGRÉ H., LY S., DUVAL L., LAROCHE K., DALLE S., DUCOS L., D'HALLUIN J., UTHAYAKUMAR T., LEGEAY M. 2021. *Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire : Rapport d'analyse transverse*. BASIC, Greenpeace, WWF, 58 p. Disponible sur : https://www.greenpeace.fr/wp-content/uploads/2021/09/Etude-demarches-durabilites-GREENPEACE-WWF-BASIC.pdf

BISMUTH R., DEMARET A., DI CONCETTO A., EPSTEIN A-S., ROUXEL M., SOUBIGOU Y. 2018. La concurrence des normativités au cœur de la labellisation du bien-être animal. *Revue internationale de droit économique,* 17(3), p. 369-392. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2018-3-page-369.htm

COLLECTIF NOURRIR. 2023. *Quel élevage voulons-nous pour demain ?* 8 p. Disponible sur : https://collectifnourrir.fr/wp-content/uploads/2023/02/Collectif-Nourrir-position-elevage-03-2023light.pdf

GRIMONPREZ B. 2019. Le bien-être des animaux d'élevage : mythe ou réalité juridique ? Dans : Faure-Abbad M., Gantschnig D., Gatti L., Lauba A., Maublanc J.-V (dir.). *Les animaux*. Presses Universitaires Juridiques de l'Université de Poitiers. Disponible sur : https://hal.science/hal-02289635

IPES-Food. 2022. *La politique des protéines : analyse des discours concernant le bétail, le poisson, les « protéines alternatives » et la durabilité*. International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, 111 p. Disponible sur : https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/PolitiqueDesProteinesFR.pdf

IFOP, L214. 2020. *Les français et la prise en compte de la cause animale dans les politiques municipales.* IFOP, L214, 23 p. Disponible sur : https://www.politique-animaux.fr/fichiers/sondage-animaux-elections-municipales-2020.pdf

LETERRIER C., AUBIN-HOUZELSTEIN G., BOISSY A., DEISS V., FILLON V., LEVY F., MERLOT E., PETIT O. 2022. Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? *Revue Sésame INRAe.* 28/06/2022. Disponible sur : https://revue-sesame-inrae.fr/ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-delevage-est-ce-toujours-possible/

MOONEY P., JACOBS N., VILLA V., THOMAS J., BACON M-H., VANDELAC L., SCHIAVONI C. 2021. *A long food movement: Transforming food systems by 2045*. IPES Food, ETC Group, 200 p.

OABA. 2022. *Bulletin 73.* Paris : Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, 24 p. Disponible sur : https://oaba.fr/wp-content/uploads/2022/12/Bulletin-73.pdf

PORCHER J., 2011. L'esprit du don : archaïsme ou modernité de l'élevage ? *Revue du MAUSS,* 3(20), p. 245-262.

RUIZ MIRAZO, J. 2022. *L'Europe dévore la planète : Comment les modes de production et de consommation alimentaires européens impactent notre planète.* WWW, Greenpeace, Basic, 58 p. Disponible sur : https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/nouveau-rapport-du-wwf-plutot-que-la-nourrir-leurope-devore-la-planete

Entretiens

GREGORIO E., chargée de mission « Bien-être animal », Bankiva, entretien le 01/12/2022 en visioconférence.

PORCHER J., directrice de recherches, INRAE, entretien téléphonique le 14/11/2022.

WANIOWSKI M., chargée de mission « Campagne et Plaidoyer », Welfarm, entretien réalisé le 14/02/2023 en visioconférence.

WARIN A., déléguée générale, Association Étiquette Bien-être animal AEBEA et entreprise Bankiva, entretien le 01/12/2022 en visioconférence.